

Grenoble, le 15 février 2018

## Déplacement en « vélotaxi » pour les résidents de la Résidence autonomie Saint-Laurent

**Le CCAS de la Ville de Grenoble expérimente une alternative régulière et accessible financièrement de déplacement pour les résidents de la résidence autonomie Saint-Laurent.**

La résidence Saint-Laurent est située à une dizaine de minutes du centre-ville et séparé de ce dernier par un pont constituant à la fois, une distance relativement longue pour les personnes âgées, un passage exposé aux intempéries (vent et verglas en hiver) et une barrière psychologique qui tend à isoler la résidence de l'hyper-centre de Grenoble. A cela s'ajoute un évènement temporaire mais préoccupant pour le déplacement des résidents, la fermeture pour réhabilitation de la passerelle piéton sur l'Isère, reliant la rue Saint-Laurent et le centre-ville de Grenoble.



Depuis plusieurs mois, une douzaine de résidents de la structure Saint-Laurent utilisent déjà les services de « Mon coursier de quartier » pour des déplacements en vélotaxis allant des commerces et services de l'hyper-centre à des zones de commerciales plus éloignées, situées dans les communes environnantes. La propose des déplacements à vélo conduit par un chauffeur avec carriole abritée pouvant accueillir 2 passagers. Les vélotaxis sont des solutions de déplacement très adaptées au

cœur urbain, rapides et respectueuses de l'environnement. « Mon coursier de quartier » est installé à Grenoble depuis septembre 2015 (environ quarante usagers réguliers à ce jour pour la prestation déplacement et accompagnement).

« Mon coursier de quartier » travaille avec la société « Cycle urbain » actuellement auprès des résidents(es) de Saint Laurent pour satisfaire au maximum les demandes. Ces demandes sont de deux ordres : des transports d'un point A à un point B (rendez-vous chez les professionnels de santé, chez le vétérinaire, activités diverses, dépôts à proximité de nœuds de transport en commun, etc.) ainsi que des accompagnements avec aide pour les courses. Ces demandes sont faites par les résidents(es) et parfois, par le personnel de la résidence par téléphone, 2 à 3 jours à l'avance. La douzaine de résidents(es) fait appel à ces services régulièrement ; les vélotaxis se rendent au moins 2 fois par semaine à la résidence), en toute saison. Jusqu'à présent le transport en vélotaxi s'élevait 2,5 euros/km/personne + 3 euros la prise en charge et 10 euros/30 min en accompagnement.

Ce service apparaît pleinement satisfaisant en termes de souplesse, réactivité, zone couverte, lien social (contact avec le chauffeur du vélotaxi), maintien de l'autonomie et praticité/accessibilité physique du mode de transport. En revanche, le coût reste trop élevé pour garantir l'utilisation du plus grand nombre, en particulier au vu des situations économiques et sociales des résidents de la structure Saint-Laurent (plus de 50% des résidents sont bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement).

Afin de développer l'utilisation des « vélotaxis » à la fois par l'organisation d'un service régulier pour les résidents mais aussi par la diminution du coût de ce dernier afin de le rendre accessible au plus grand nombre, une expérimentation de **service régulier de « vélotaxi » est mise en place depuis le 5 février et jusqu'à la fin du mois de juin 2018 :**

- Dans un premier temps, il s'agit d'expérimenter le service par **l'organisation de la présence de 2 « vélotaxi » sur 2 créneaux de 2h par semaine** (les mardis de 9h30 à 11h30, les jeudis de 13h30 à 15h30).
- **Une participation financière du CCAS permettra de réduire le coût des trajets pour les résidents à 1,5 euros/km, sans aucun frais de réservation.** Une course de 2km revient donc à 3 euros au lieu de 8 euros habituellement, soit une baisse de 63%.
- **Le périmètre des trajets sera restreint aux quartiers du centre-ville de Grenoble élargi** (hyper-centre, Ile-Verte, Caserne de Bonne, Lesdiguières, Esplanade) afin de permettre à un maximum de personnes de bénéficier du service. Les personnes souhaitant bénéficier d'un service d'accompagnement seront incitées à réserver un créneau en dehors de ces temps dédiés à la facilitation des déplacements.
- Sur le secteur 2 de Grenoble, 7 400 personnes sont âgées de 60 ans et plus (soit 20% de la population). La problématique de déplacement étant commune aux résidents de la structure Saint-Laurent et aux **habitants de plus de 60 ans de la rue Saint-Laurent**, le service sera mobilisable pour ces derniers sur ces 2 créneaux sur réservation auprès de la résidence Saint-Laurent et dans la limite d'1/4 des places disponibles sur chaque créneau de 2h.
- Avec un accompagnement vers l'utilisation de ce service. L'enjeu est de favoriser l'appropriation de ce mode de déplacement, démarche de mobilité et de citoyenneté, chez les personnes âgées de la résidence Saint-Laurent. Au vu du caractère innovant du service, il semble indispensable d'**accompagner les personnes vers l'utilisation du service : connaissance, réservation, parcours, etc.** L'Aide médico-psychologique (AMP) de la résidence Saint-Laurent soutenue par le binôme de Direction de l'équipement sera missionnée sur cet accompagnement qui pourra être individuel ou collectif. **Il pourra prendre la forme de réalisation d'outils d'information, de conseils et explications, de mise en relation ou encore d'animations collectives relatives à la mobilité.**

Budget de l'expérimentation : Réservation de 2 vélotaxis (2 places) sur 2 créneaux de 2h par semaine (27 €/heure) et participation financière forfaitaire aux déplacements en vélotaxi 216 €TTC / semaine. Soit un total pour 20 semaines de 4 320 € TTC.

**Ce projet expérimental est entièrement financé par une subvention accordée par AG2R La Mondiale dont la confirmation a été reçue fin 2017. La subvention accordée s'élève à 8 460 euros par an pendant 3 ans. Selon les résultats de l'expérimentation, le service pourra donc être maintenu sur une partie du reste de l'année 2018, en privilégiant les périodes propices aux déplacements, puis reconduit en 2019 et 2020.**

Au terme des 5 mois d'expérimentation, une évaluation de cette dernière sera conduite avec le SMTC de l'agglomération grenobloise afin d'envisager le maintien ou du service.

En parallèle, le CCAS de Grenoble a décidé la réalisation d'un ambitieux programme de travaux de rénovation de la résidence, à compter de fin 2017, pour un montant de plus de 3 millions d'€, permettant une remise aux normes complète de cet établissement.